



Conseil Départemental d'Accès au Droit Du Lot-et-Garonne

Groupement d'Intérêt Public

Tribunal de Grande Instance d'Agen. Place Armand Fallières. 47000 Agen

Tél: 06.13.91.56.67.

Site internet : cdad47.jimdo.com. Courriel : cdad-lot-et-garonne@justice.fr

COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 DÉCEMBRE 2015

L'An deux mil quinze et le 7 décembre, l'Assemblée Générale du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Lot-et-Garonne (CDAD47) s'est réunie sur convocation de sa présidente (par intérim), à 14 heures dans la salle d'audience située au 3^{ème} étage de la Cour d'appel, Avenue de Lattre de Tassigny, à Agen.

La séance était présidée par Madame Valérie Cartier, vice-présidente du tribunal de grande instance d'Agen et présidente du CDAD d'Agen (par intérim).

Le présent procès-verbal a été signé le 22 mars 2016 par madame Melcare-Zachara, assistante de justice, et madame Béatrice Almendros, présidente du tribunal de grande instance d'Agen entre temps nommée et nouvelle présidente du CDAD 47.

Etaient présents:

Avec voix délibérative en qualité de membres de droit:

- Madame Valérie Cartier, Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance d'Agen et Présidente du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne (par intérim) ;
- Maître Patrick LAMARQUE, Président de la CARPA ;
- Maître Bernard PONTICQ, Président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne;
- Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Maire d'Aubiach, Représentant l'Association départementale des maires de Lot-et-Garonne ;
- Monsieur Jean CANAL, Représentant la Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales du Lot-et-Garonne ;

Membres associés avec voix consultative:

- Monsieur Pascal PRACHE, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Agen, Commissaire du gouvernement ;
- Monsieur Stéphane LESPES, Agent comptable du CDAD ;

Absents et excusés :

- Maître Betty FAGOT, Bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau d'Agen ;
- Maître Yves LEQUERE, Président de la chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne ;

Madame la présidente, après avoir accueilli et remercié les personnes présentes, ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour adressé à chaque membre de l'Assemblée Générale suite à la convocation par messagerie électronique du 24 novembre 2015, à savoir

la présentation du bilan du programme d'activités 2015 et le vote du bilan financier rectifié, ainsi que celle du programme annuel d'activité et du budget correspondant pour l'année 2016 ;

1- Approbation du procès-verbal du 22 juin 2015;

2- Bilan du programme d'activités 2015 et bilan financier ;

3- Programme annuel d'activités et du budget correspondant pour l'année 2016 ;

4- Reconduction des conventions suivantes :

. Convention relative au point d'accès au droit de la Maison d'arrêt d'Agen pour l'année 2016 ;

. Convention relative au point d'accès au droit du Centre de détention d'Eysses pour l'année 2016 ;

5- Questions diverses.

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015 :

Madame Cartier se présente et informe l'Assemblée qu'elle remplace, pendant 2 ou 3 mois, Monsieur Bienko jusqu'à l'arrivée d'un nouveau président dans le courant du premier trimestre de l'année 2016.

Madame la présidente demande aux membres présents si chaque participant a bien reçu le procès-verbal, s'il peut être approuvé en l'état ou si des modifications ou/et des remarques sont à ajouter.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 22 juin 2015, sans modification ni rectification.

Madame Cartier profite de l'occasion pour présenter madame Johanne Melcare-Zachara, nouvelle assistante de justice (qui occupera désormais les fonctions de «Coordonnatrice du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Lot-et-Garonne»), remplaçant ainsi madame Aurore.

II - Bilans 2015 ; programme et budget pour l'année 2016:

Madame Cartier donne la parole à monsieur Lespes qui a préparé un compte-rendu. Pour 2015, ce qui est marquant, c'est la perpétuation des conventions de consultations juridiques assurées par l'association info droit, mais surtout l'installation sur le site de

Villeneuve-sur-Lot, d'un PAD qui a nécessité d'importantes dépenses qui sont à la fois des dépenses en équipements divers, fournitures administratives, l'achat de mobilier de bureau et le financement d'une installation téléphonique. Nous sommes d'ailleurs en train de recevoir les dernières factures liées à création de ce PAD. Il n'est donc pas possible à ce stade de dresser un bilan précis du coût financier global de l'installation. Il sera établi en vue de la prochaine assemblée générale, dès réception des comptes définitifs de 2015. D'ailleurs, une vérification est en train d'être effectuée sur certaines dépenses, notamment la facture de téléphonie.

En ce qui concerne les permanences de l'association info droit, spécialement les consultations juridiques et particulièrement celles effectuées en milieu pénitentiaire, elles sont assurées dans la continuité des conventions passées précédemment. A ce jour, 9 900 € ont été dépensés pour rétribuer ces consultations. Les dépenses sont estimées à 12 500 € pour la fin de l'exercice, soit 4 500 € pour les PAD pénitentiaires et les 8 100 € pour les autres PAD sachant qu'un territoire beaucoup plus large que par le passé est désormais couvert, puisqu'il y a eu des conventions passées à Fumel, Mézin, et maintenant sur le site de Villeneuve sur Lot. Madame Cartier indique que l'écrivain public avec lequel une convention était en cours d'élaboration, s'est finalement désengagé mais qu'il ne facturera pas les prestations qu'il a déjà effectuées.

Il est souligné, comme pour les années précédentes, l'existence d'un financement de l'action rallye citoyens, à hauteur de 500 €. Un certain nombre de dépenses ont été engagées dans le cadre du fonctionnement du CDAD que ce soit pour une petite part pour nos propres moyens administratifs et surtout pour le site nouveau de Villeneuve-sur-Lot. Il s'agit d'achat de fournitures et de consommables ainsi que de petits équipements (biper pour avoir accès aux locaux), pour un total de 1314,20 €. Il y a également une dépense de signalétique sur le ce site de Villeneuve-sur-Lot correspondant à 174,50 €. En cours d'année, nous avons eu une intervention de télémaintenance sur l'installation téléphonique facturée 30 €. Le CDAD a dû installer un photocopieur au PAD de Villeneuve sur Lot, pour lequel nous avons un contrat de location, un contrat de maintenance et de consommation. Nous recevons actuellement de nombreuses factures. Le comptable énonce qu'il ne peut pas estimer très exactement la somme exacte qui sera acquittée en fin d'année.

Un contrat de téléphonie mobile est en cours pour le CDAD pour un coût annuel de 360 €. Pour le PAD de Villeneuve-sur-Lot, un contrat multi-lignes a été souscrit. Monsieur Lespes informe l'assemblée qu'une facture un élevée de 1 000 € a été réceptionnée. Cela peut s'expliquer par l'installation qui a été réalisée. Nous allons également changer de formule, en matière de téléphonie. Il est nécessaire qu'un forfait illimité sur les fixes et les mobiles soit souscrit aux lieu et place de celui signé à l'origine. Madame Cartier confirme que la facture est importante à cause des 2 heures d'appels vers les mobiles incluses dans le forfait actuel.

Monsieur Lespes reprend la parole pour indiquer qu'ont également été enregistrés des frais de déplacement pour 190 € sur l'année sur un budget de 200 € programmé à ce titre. Il a fallu notamment louer un véhicule pour transporter du matériel sur le site de Villeneuve-sur-Lot. Pour ce PAD, 1156,09 € ont été investis pour du mobilier de bureau, 410,90 € pour du matériel informatique et 1335,70 € pour l'installation téléphonique, soit au total 2 900 €.

Les recettes du CDAD sont exclusivement constituées de la subvention annuelle du Ministère de la Justice versée en 2 fractions pour un total de 18 000 €, outre un reliquat de 772 € qui va être régularisé. Monsieur Lespes parle de ses indemnités d'agent comptable qu'ils facturera prochainement. Celles-ci sont fixées à la somme de 720 € avec les charges sociales, conformément à la réglementation applicable.

Il reste quelques dernières factures à étudier d'ici la fin de l'année 2015. Bien qu'il ne soit pas exclu que l'on termine l'exercice avec un excédant sur le budget de fonctionnement de l'ordre de 543 €, la création du PAD de Villeneuve-sur-Lot a généré des dépenses d'investissement importantes, et un prélèvement sur le fond de réserve aura été nécessaire. Le fond de roulement devrait être rapporté à 2 300 € environ.

Madame Cartier demande si l'un des membres a des objections à émettre ou des observations à formuler sur le bilan de l'année écoulée.

En l'absence d'objections et/ou observations, elle demande à monsieur Lespes ses informations pour l'exercice à venir. M. Lespes a diffusé des « tableaux dit » pour avoir une information de l'organe délibérant.

Un premier tableau concerne les enveloppes budgétaires au niveau global et un second présente, comme pour les années précédentes, le compte de résultat détaillé avec 3 colonnes. La colonne de droite évoque l'exécution 2014, pour mémoire. La colonne du milieu représente l'estimation pour 2015 (ce sont les chiffres déjà énoncés) et la colonne de gauche laisse apparaître le budget initial pour 2016, étant précisé que pour l'année 2016, nous serons en fonctionnement pour une année pleine sur le site de Villeneuve sur Lot. Pour ce site, hormis les consultations qui ont lieu, ça sera essentiellement le fonctionnement administratif, la téléphonie, le matériel de photocopie, éventuellement quelques petits ajustements car ce PAD se met en place. Il n'est pas impossible qu'il y ait d'autres besoins sur place qui se dégagent. Au chapitre 60, sur les achats, 500 € de fournitures d'entretien et de petits équipements ont été positionnés. Même s'il n'est pas certain que ces dépenses seront nécessaires, il convient de pouvoir faire face à un besoin nouveau tel que l'entretien ou l'apparition d'un matériel défectueux. Les fournitures administratives pour le site de Villeneuve sur Lot couteront plus chères que celles du secrétariat du CDAD (situé au bureau 302 de la Cour d'appel d'Agen), soit une dépense de 2 000 €, pour ces deux postes.

Ensuite, on trouve au chapitre 61, les locations mobilières et la maintenance. Monsieur Lespes a distingué deux lignes. Cela concerne le matériel photocopieur de Villeneuve sur Lot puisqu'il existe une part de location pure et une part avec bureau 6, qui est une société villeneuvoise. Elle possède le contrat de maintenance et de location du matériel. C'est la raison pour laquelle les chiffres sont éparpillés sur les deux lignes. Monsieur Lespes ajoute qu'il ne sait pas exactement ce que donnera la partie bureau 6 car il existe une partie de consommation qui joue dans le contrat. Néanmoins, cela devrait permettre d'assumer le fonctionnement sur l'année.

1000 € ont été affectés aux frais d'organisation de colloques, même si pour le moment aucun n'est programmé. Il est nécessaire d'attendre la nomination du nouveau président.

Sur le chapitre 62, sont listés les services extérieurs. Ils représentent les postes les plus importants parce qu'ils comportent la rémunération des consultations juridiques et éventuellement des intervenants extérieurs ou encore l'indemnité de membres de professions juridiques associés au CDAD. Cela intéresse l'année précédente. Nous avons 1 000 € d'honoraires pour les avocats ou pour des prestations de ce type. Les 14 000 € sont essentiellement des rémunérations qui ont vocation à toucher les associations qui ont signé des conventions avec le CDAD. Concrètement, il s'agit de l'association info droit, sur les conventions déjà en cours.

1 600 € représentent le poste publicité, publications, relations publiques. On pourrait développer la communication, soit via internet soit sous un autre support. Des projets existaient précédemment plus ou moins avancés, ce qui contraint monsieur Lespes à garder un peu de budget, dans ce domaine. Cela dépendra en partie des orientations qui seront choisies.

Les frais de déplacements et de missions sont de l'ordre de 200 €, somme déjà présente. Les frais postaux et télécoms concerneront majoritairement l'option multi lignes se situant sur le site de Villeneuve sur Lot. Ce site va absorber la majorité du budget dit monsieur Lespes. Il pourrait également y avoir des frais postaux liés au fonctionnement du site de Villeneuve sur Lot.

4 000 € ont été budgétisés concernant ces frais afin de disposer d'une plus grande souplesse financière dans la mesure où car la problématique du contrat n'a pas été clarifiée. Il est nécessaire d'avoir des crédits pour faire face à l'imprévu.

Comme pour les années précédentes, une somme de 300 € a été prévue en « divers » pour les différentes prestations. Ceci s'avère d'une grande utilité pour des actions auxquelles personne n'a forcément pensé comme la signalétique du site de Villeneuve sur Lot, action qui n'avait pas été anticipée. Donc on peut les inscrire à ce poste budgétaire.

Les charges de personnels correspondent toujours aux indemnités de l'agent comptable, soit une somme de 1 000 € à titre prévisionnel comme pour les deux années précédentes.

Cela permet de faire face à diverses sollicitations.

Enfin, une dépense d'amortissement a été réalisée correspondant aux amortissements du mobilier acquis en 2015. Ces amortissements calculés par l'agent comptable correspondent à des amortissements sur 5 ans pour le matériel informatique et l'installation téléphonique, sur 10 ans, pour le mobilier de bureau. C'est ce qui se pratique assez couramment.

Ce calcul des tableaux d'amortissement ne vaut que pour une période d'un an. Nous sommes à environ 480 € (total de 28 900 € de prévisionnel pour les dépenses de fonctionnement).

S'agissant des recettes, il est inscrit 20 000 € de subventions, soit un peu plus que ce que le CDAD a perçu en 2015. Aujourd'hui, le solde est de 28 900 € de trésorerie. Nous ne connaissons pas encore le montant des subventions dont bénéficiera le CDAD pour l'exercice 2016. Il n'est donc pas possible dans cette incertitude de mettre un montant trop important.

Un participant prend la parole et explique que lors de la précédente réunion, le président avait sollicité le département et l'amicale des maires. Nous ne savons pas si le département a donné sa réponse mais pour l'amicale des maires, sa position sera à l'ordre du jour du prochain CA (trimestre 27). Madame Cartier informe les membres qu'à sa connaissance, aucune réponse n'a été donnée, ce que confirme monsieur Lespes.

Un autre membre remarque que le budget est en constante augmentation depuis 3 ans. Il a pratiquement été multiplié par 3. En 2016, des programmes sont prévus mais les recettes n'y sont pas. Faut-il s'attendre en 2017/2018 à une continuité de cette évolution, laquelle est certainement liée à l'ouverture du PAD de Villeneuve sur Lot. Monsieur Lespes répond que tout va dépendre du montant de la subvention de fonctionnement. Il espère obtenir des éléments supplémentaires d'appréciation. Logiquement, on devrait pouvoir obtenir un peu plus de financement. Il faut que cela s'installe sur une année et qu'on ait une prévision de coût et de services apportés. Ceci devrait effectivement justifier une augmentation de fonctionnement. L'une des priorités a été de mettre en place ce point d'accès au droit (Villeneuve sur lot) qui correspondait à un besoin de la population. Les années précédentes, des petits bénéfices ont été réalisés car on n'engageait pas toutes les dépenses que l'on avait programmées. Donc, tel que le budget a été bâti, on sollicite notre réserve mais en même temps cela permettra de lancer le point d'accès au droit et de pouvoir observer l'année prochaine quelque chose de plus équilibré. Le budget est de toute façon révisable chaque année.

Madame Cartier reprend la parole et indique que pour le moment on avance à l'aveugle car nous ne savons pas si l'ouverture du Point d'Accès au Droit de Villeneuve sur Lot va entraîner une augmentation des subventions, même si l'on part du principe qu'elles vont

de fait un peu augmenter. Si la subvention reste la même que pour l'année 2015, il faudra voir avec le nouveau président quelles mesures s'imposent. Avec l'ouverture du PAD, il y a eu une augmentation des dépenses. En outre, l'association info droit, que nous finançons, est beaucoup intervenue ce qui impacte très largement le budget.

Un membre dit que la dans la classe 60, nous sommes à peu près à + de 70%, dans la classe 61, à un peu + de 500%. Il poursuit. Dans la classe 62, on est à + de 40%. Il n'y a que les charges de personnel dont l'agent comptable. Nous avons des augmentations très sensibles avec un besoin de puiser à 40%, 50% dans le fonds de roulement.

Monsieur Lespes explique que cela correspond à l'effet mécanique de la mise en place du PAD de Villeneuve sur lot. Il a nécessité que nous mettions en place du matériel tel que les téléphones, les ordinateurs portables, les bureaux, les étagères, le photocopieur (contrat de location et d'entretien), les fournitures administratives (divers), la téléphonie (abonnement spécifique orange multi services), tout cela à nos frais. En outre, citons les conventions supplémentaires que nous rémunérons dont celles d'info droit. Madame Cartier renouvelle qu'elle ne sait pas si nous pourrions obtenir 15% d'augmentation des subventions de la Chancellerie.

Un membre de droit ajoute qu'une augmentation éventuelle de subvention de la part de la Chancellerie ne sera même pas suffisante. On ignore tout des conséquences financières qu'aura l'ouverture de ce point d'accès au droit sur le budget du CDAD tout entier. Est-ce que l'installation de ce standard téléphonique à Villeneuve sur Lot correspond réellement à la demande sur place? Est-ce qu'une simple ligne téléphonique n'aurait pas été suffisante? N'y aurait-il pas des moyens d'effectuer des économies sur Villeneuve sur Lot?

Monsieur Lespes répond qu'apparemment ce qui a été installé correspond aux besoins car il existe plusieurs intervenants. Il n'y a pas qu'un seul local. Il existe plusieurs bureaux. Il ne sait pas comment cela est organisé. Il y avait une réelle nécessité d'avoir autre chose qu'une ligne simple. Ensuite, nous avons eu une petite problématique sur le choix de la consommation car la facture que l'on a reçue démontre que le forfait n'était pas très adapté. En changeant vite de formule, on aura quelque chose de plus stable. Mais l'installation, en tant que telle, c'est le CDAD qui l'a financée notamment le matériel comme l'installation téléphonique. Apparemment, cet équipement était ce qui était adapté aux locaux. Le site n'aurait pas pu fonctionner de manière satisfaisante. Ce qui a été choisi, c'est un matériel adapté au site.

Madame Cartier demande s'il y a d'autres questions sur ce point. Aucune interrogation n'est exposée.

Monsieur Lespes reprend la parole et énonce que sur la page suivante figure un peu d'investissement sur le tableau du bas, dans la colonne emploi. Il est écrit C20 donc

compte 20 « immobilisation corporelle 300 » et en 21, « immobilisation corporelle 500 ». Cela correspond au renouvellement de l'ordinateur qui sert à la coordonnatrice du CDAD (assistante de justice) parce qu'il date de quelques années. Il n'est plus adapté pour internet. La carte permettant la connexion au réseau internet ne fonctionne plus. 300 € sont prévus aussi pour le logiciel comptable puisqu'on nous incite à l'acheter. Monsieur Lespes se rend à Paris, dès la semaine prochaine. Il pense que le SADJAV va demander aux CDAD de se munir d'un logiciel comptable qui serait adapté à l'aspect administratif du CDAD et à l'agent comptable. Ce logiciel aura un certain coût. S'il ne nous est pas imposé, on arbitrera. Il ne peut pas nous être imposé véritablement mais on est très fortement incité à l'acquiescer. Nous allons avoir des retours d'expérience. Nous l'avons inscrit, en prévision, dans l'éventualité où nous serions contraints de l'acheter. En conséquence, nous comptons 300 € pour ce logiciel et 500 € pour l'ordinateur. Ce qui fait, 800 € supplémentaires, somme indispensable, pour le CDAD. Ces 800 € n'ont pas de financement particulier. Il n'existe pas de fil de ressource particulière concernant ces actifs.

Au total, il y aura un prélèvement sur le fond de roulement du CDAD dans ce budget prévisionnel, à savoir, un « Fonctionnement + un investissement » pour une somme de 9 220 €. Il ne sera pas possible de faire cela tous les ans. Cela pourra toutefois être moins, si on décide de ne pas effectuer toutes les dépenses prévues (notamment pour ce site de Villeneuve sur lot) formule monsieur Lespes.

S'agissant de la trésorerie, le tableau règlementaire qui la fait apparaître en fin d'année 2016, si on exécute toutes les dépenses et recettes telles qu'elles sont prévues, présente un solde de 12 000 €. Monsieur Lespes réitère qu'elle peut être un peu plus élevée si toutes les dépenses programmées ne sont pas engagées.

Le dernier tableau est toujours voté. Il contient des éléments demandés cette année. Il est assez intéressant car c'est un budget par destination et par origine. Pour le CDAD, le Ministère de la justice a défini quelques catégories de dépenses, telles que l'information générale, les consultations juridiques, les communications, et également des fonctions supports comme administratives et les activités d'aide à l'accès au droit dans lequel, d'ailleurs, le ministère demande d'inscrire ce qui est relatif au fonctionnement des points d'accès au droit. Monsieur Lespes nous explique qu'il y a inséré les dépenses de Villeneuve sur Lot. C'est une manière de voir comment l'enveloppe de crédits se répartit selon ces grandes catégories, comment le personnel, le fonctionnement, l'intervention et l'investissement se répartissent sur les différents domaines. Par exemple sur l'investissement et la dernière colonne, on aperçoit 800 €. Cela correspond à l'achat de l'ordinateur et, éventuellement, à celui du logiciel comptable et ce, uniquement sur les fonctions administratives du CDAD « les fonctions activités administratives ». Les dépenses relatives au site de Villeneuve sur Lot, qui pourraient se révéler être une part réellement importante de nos dépenses, seront isolées sur un tableau pour une meilleure information.

Madame Cartier demande si un membre souhaite prendre la parole au sujet du budget prévisionnel. Aucune demande n'est faite. Un membre propose le vote du budget.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le budget correspondant pour l'année 2016, sans modification ni rectification.

Monsieur Lespes demande si l'Assemblée est en accord avec les amortissements. Il donne quelques explications. Le matériel informatique et le téléphone sont amortis sur 5 ans, le bureau et l'armoire, sur 10 ans. Il n'est pas nécessaire d'effectuer de délibération à portée générale sur le matériel informatique.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, les délais d'amortissement, sans modification ni rectification.

Monsieur Lespes annonce qu'il reste un dernier point qui nécessite l'autorisation de l'Assemblée Générale, à savoir autoriser les prélèvements sur le compte du CDAD pour les abonnements et consommations téléphoniques ainsi que les contrats de maintenance liés à la photocopieuse. En effet, le comptable a besoin d'une délibération pour pouvoir approuver le principe notamment le contrat conclu avec Bouygues. Il n'y a que ce mode de paiement qui est accepté par les prestataires.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, les prélèvements sur compte, sans modification ni rectification.

III - Reconduction des conventions suivantes :

- * Convention relative au point d'accès au droit de la Maison d'arrêt d'Agen pour l'année 2016 ;
- * Convention relative au point d'accès au droit du Centre de détention d'Eysses pour l'année 2016 ;

Ces conventions sont en cours de signature.

IV – Questions diverses :

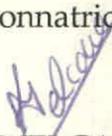
Un membre demande des informations sur la facture de l'ordre des avocats. Monsieur Lespes répond que certaines factures ont existé, dans le passé. Madame Cartier ajoute que l'année dernière, aucune facture n'a été présentée. Cela fait 2 ans que rien n'a été fait.

Madame Cartier dit que dans lors de la dernière assemblée générale, et avait été évoqué la possibilité de faire une conférence sur le sport (2015). L'assistance répond par l'affirmative. Madame Cartier termine l'assemblée générale en proposant de laisser le soin au nouveau président de voir comment il peut élaborer un nouveau colloque avec l'Assemblée.

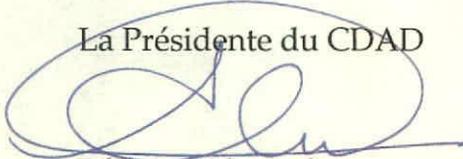
Les membres acquiescent et ajoutent qu'effectivement cette hypothèse avait été émise. L'assemblée étant plus ou moins intéressée. Le nouveau président le sera peut-être aussi.

La séance est levée à 15 heures 10.

La coordonnatrice du CDAD


Johanne MELCARE-ZACHARA

La Présidente du CDAD


Béatrice Almendros

